



Rapport de l'exercice financier 2009 et budget prévisionnel 2010

Assemblée générale 28 mars 2010



Parlons finances...





Budget 2009



Les produits...





2009



Lignes budgétaires	Prévisionnel	Réalisé
Produits fixes	1 000 €	720 €
Organes officiels	93 200 €	96 084 €
Assurances	83 500 €	82 245 €
Licences	850 000 €	880 505 €
Publicité, communication	42 000 €	48 328 €
Produits financiers	29 000 €	18 912 €
Primes, subventions	142 700 €	146 573 €
Compétitions nationales	25 000 €	28 045 €
Reprise sur provisions	55 000 €	58 091 €
TOTAL	1 321 400 €	1 359 502 €



Les charges...





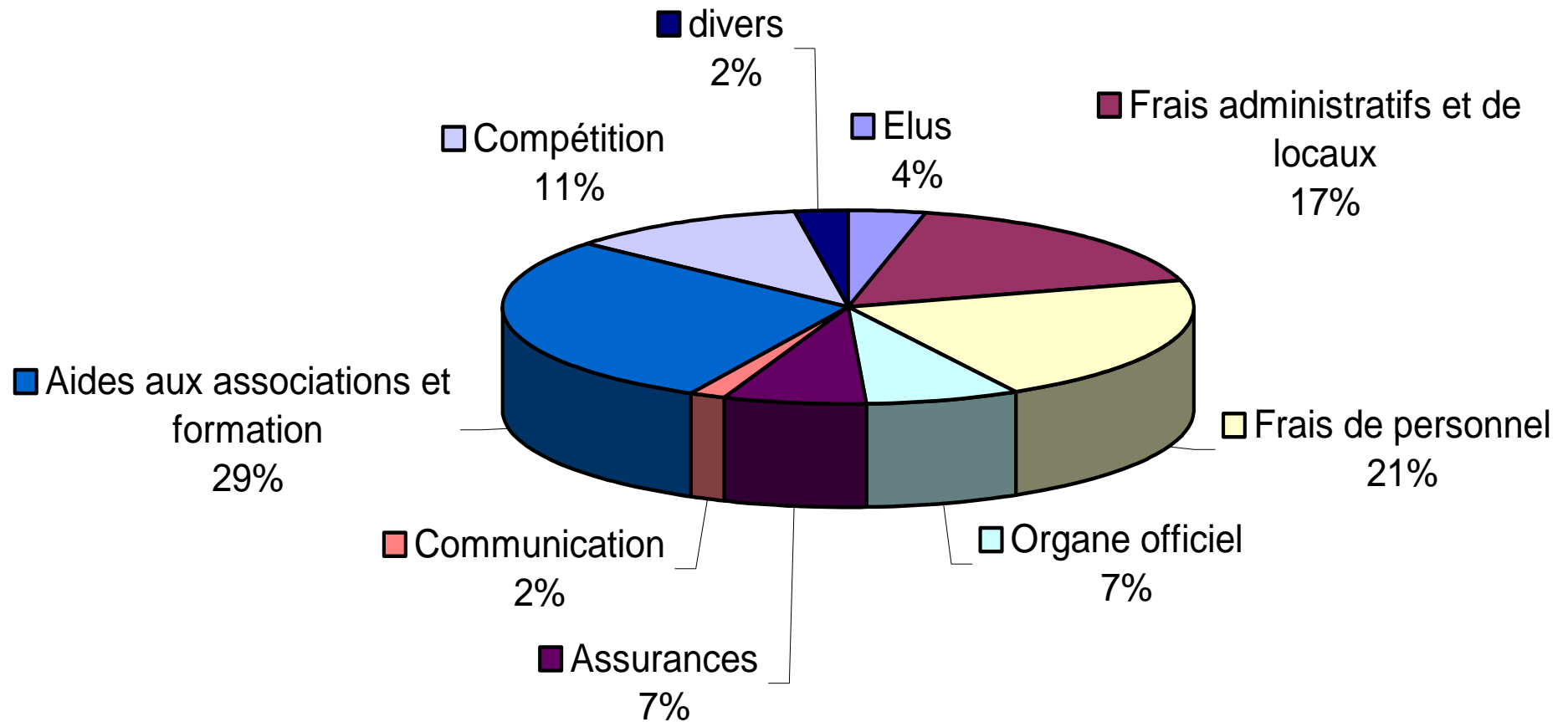
2009



Lignes budgétaires	Prévisionnel	Réalisé
Elus	36 100 €	46 639 €
Frais administratifs	183 700 €	188 181 €
Frais de locaux	32 685 €	33 484 €
Frais de personnel	282 513 €	276 266 €
Organes officiels	98 000 €	94 513 €
Assurances	75 000 €	87 312 €
Achats, publicité, com'	34 800 €	23 136 €
Aides aux associations	319 000 €	329 466 €
Formation	75 100 €	44 306 €
Compétitions	148 000 €	146 376 €
Divers		30 787 €
TOTAL	1 284 898 €	1 300 466 €



2009





2009

Résultats



	Prévisionnel	Réalisé
Produits	1 321 400 €	1 359 502 €
Charges	1 284 898 €	1 300 466 €
Solde créditeur	36 502 €	59 036 €



Rapport du commissaire aux comptes

conseil
Fédération Française d'Arnis

ASSOCIATION
FEDERATION FRANCAISE D'ARNIS MUELLISME
SIEGE SOCIAL : 108, rue Saint-Maur
75 011 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice clos
Le 31 décembre 2009

FFAM - Fédération Française d'Arnis
108, rue Saint-Maur
75011 Paris

FFAM - Fédération Française d'Arnis
108, rue Saint-Maur
75011 Paris

Monsieur, Monsieur,

En conformité de la mission qui nous a été confiée, avec votre préautorisation, nous avons réalisé l'exercice des 1-31 décembre 2009 au :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE D'ARNIS MUELLISME (FFAM), tels qu'ils ont été présentés ;
- la justification de ces présentations ;
- la vérification spécifique et la confirmation par les tiers.

Les comptes annuels ont été certifiés par le Comité directeur, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes exigent que les comptes annuels ne comprennent pas d'opérations significatives. Ils sont établis en conformité, par conséquent, les éléments présentés reflètent les données réelles dans leur ensemble. Il convient également de signaler les données comptables relatives et les commentaires significatifs relatifs aux comptes de l'exercice clos à examiner lors présentations d'ensemble. Nous estimons que nos constatations reflètent une image fidèle de l'exercice comptable en question.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et pratiques comptables françaises, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice en cours.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, limitées par la loi de sécurité financière du 1er juillet 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour l'année d'exercice ci-dessus, portent notamment sur les données comptables et les estimations significatives relatives aux comptes de l'exercice clos, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance entre les comptes annuels des différents exercices dans le rapport d'activité et dans les documents annexés aux membres de l'Association sur l'exercice financier des comptes annuels.

Fait à Paris, le 10 mars 2010.